



Politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest : Quels acquis, quelles limites et quels débats ?

En 2008, la forte hausse du prix du riz a provoqué des émeutes dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, poussant les Etats à prendre des mesures d'urgence et à adopter des politiques et programmes d'autosuffisance en riz. Ces interventions publiques ont permis en quelques années d'améliorer l'offre locale de riz. En dépit des progrès réalisés les importations de riz semblent loin de se réduire. Les performances internes des différents pays de la région ne sont pas encore à la mesure des contraintes qui entravent le développement des chaînes de valeurs rizicoles. Cette synthèse revisite les mutations qui se sont opérées depuis la crise alimentaire de 2008. Elle analyse les mesures prises par les pouvoirs publics en mettant en perspectives leurs effets avant de mettre en exergue les principaux débats en cours.



Bulletin réalisé
en partenariat avec **IPAR**
(Initiative Prospective
Agricole et Rurale)

I - Relancer la riziculture ouest-africaine

A. Le choc de 2008

Hausse du prix du riz. En 2008, les prix du riz ont connu une forte envolée sur les marchés mondiaux, suite aux annonces de limitations des exportations par des grands pays producteurs (Thaïlande, Inde, Pakistan et Vietnam) et aux achats massifs des Philippines et de certains pays arabes [1, 2]. L'Afrique de l'Ouest a durement ressenti cette hausse du prix du riz car elle dépendait à hauteur de 40% des importations internationales de riz. Le prix du riz a ainsi été multiplié par 2 au Sénégal et par 1,5 au Bénin et au Mali. Certains ménages citadins se sont ainsi vus dépenser jusqu'au quart de leurs revenus pour le seul achat du riz [1, 3].

Forte hausse de la demande. Ces importations importantes résultent en partie de changements au niveau de la demande. La consommation de riz en Afrique de l'Ouest a progressé rapidement, passant de 10 kg par personne et par an en 1961 à 26 kg en 1981 et 34 kg en 2009. Les résultats des projections récentes montrent que la consommation de riz par habitant devrait atteindre 53 kilos en moyenne en 2025. Ainsi, la consommation totale de riz devrait atteindre environ 24 millions de tonnes en 2025, soit

une augmentation de 74% sur la période 2011-2025 [4].

Démographie et urbanisation. Cette forte progression est la résultante de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide et de la hausse du pouvoir d'achat. Non seulement la population augmente à un rythme annuel de 2,7%, mais l'urbanisation introduit un changement rapide des habitudes alimentaires avec une inclinaison plus affirmée pour le riz, en particulier importé, au détriment des autres céréales [2].

Choix politiques. D'autres facteurs expliquent cette forte dépendance aux importations de riz. Les chocs climatiques des années 1970 ont eu des effets négatifs sur l'offre de céréales locales. Le recours subséquent à l'aide alimentaire s'est généralement fait à base de riz importé. Des politiques « pro-urbaines », fondées en partie sur la fourniture de riz à bas prix, permises par la disponibilité de surplus de riz moins cher sur le marché international, ont également contribué à modifier les préférences alimentaires des populations, en faveur du riz importé. Ces évolutions ont contribué à déprimer l'offre locale.

B. Des mesures conjoncturelles face à la crise

Mesures fiscales. Face à la flambée des prix de 2008, les Etats d'Afrique de l'Ouest ont d'abord pris des mesures fiscales pour juguler les effets immédiats de la crise. Dès 2008, des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Libéria, le Mali, le Nigéria, et le Sénégal ont décidé de suspendre les droits de douanes sur le riz. Il en est de même pour la TVA au Bénin et au Mali.

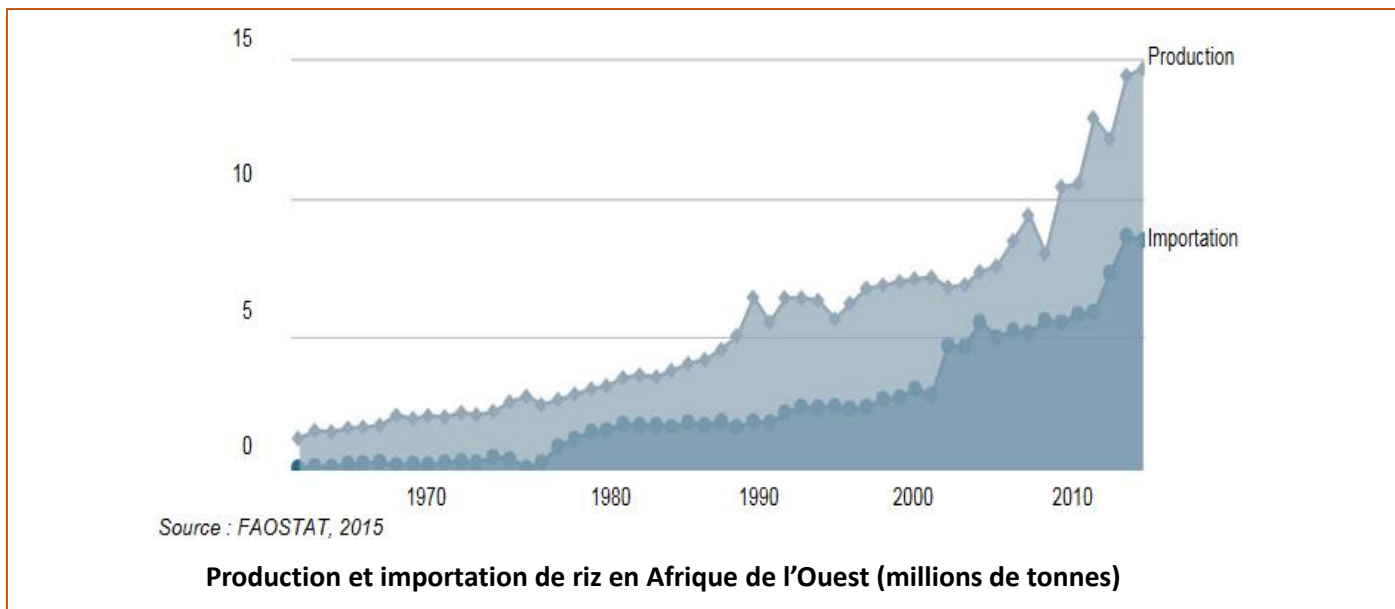
Contrôle des prix. Ces mesures de défiscalisation des importations ont été complétées dans certains pays par l'instauration d'un contrôle des prix. C'est le cas au Libéria, au Mali ou au Sénégal où les pouvoirs publics ont fixé le prix du riz au stade de gros, de demi-gros et parfois de détail. Au Burkina Faso, l'Etat a d'abord fixé un prix plancher de 128 FCFA/kg au profit des producteurs en 2009 avant d'instaurer deux ans plus tard un prix plafond de 340 FCFA/kg pour les consommateurs du riz importé et 300 FCFA/kg pour les consommateurs du riz local [1, 5].

Restriction des exportations. La panoplie de mesures concernait également des restrictions sur les

exportations et réexportations de riz. Au Mali ces restrictions s'adressaient à l'exportation du riz local alors qu'en Guinée, en Sierra Léone et au Libéria, il était interdit de réexporter le riz importé.

Subventionner les consommateurs. Enfin, le Sénégal s'est distingué par une forte subvention à la consommation de 40 FCFA par kg de riz importé. Plusieurs analystes s'accordent sur l'inefficacité de cette mesure du fait d'un problème de ciblage. Selon le FMI, 55% des bénéfices des subventions ou exonérations sénégalaises ont été captés par les 40% des ménages les plus riches du pays [2].

Des mesures au coût élevé. Les mesures fiscales (suspension des droits de douanes, suppression de la TVA, restrictions sur les exportations) ont été un lourd fardeau pour la plupart des pays ayant mobilisé ces instruments. Ainsi, la réduction des taxes sur les produits alimentaires en 2008 a représenté 1,1% du PIB pour le Libéria et 0,8% du PIB aussi bien pour le Sénégal que pour le Niger.



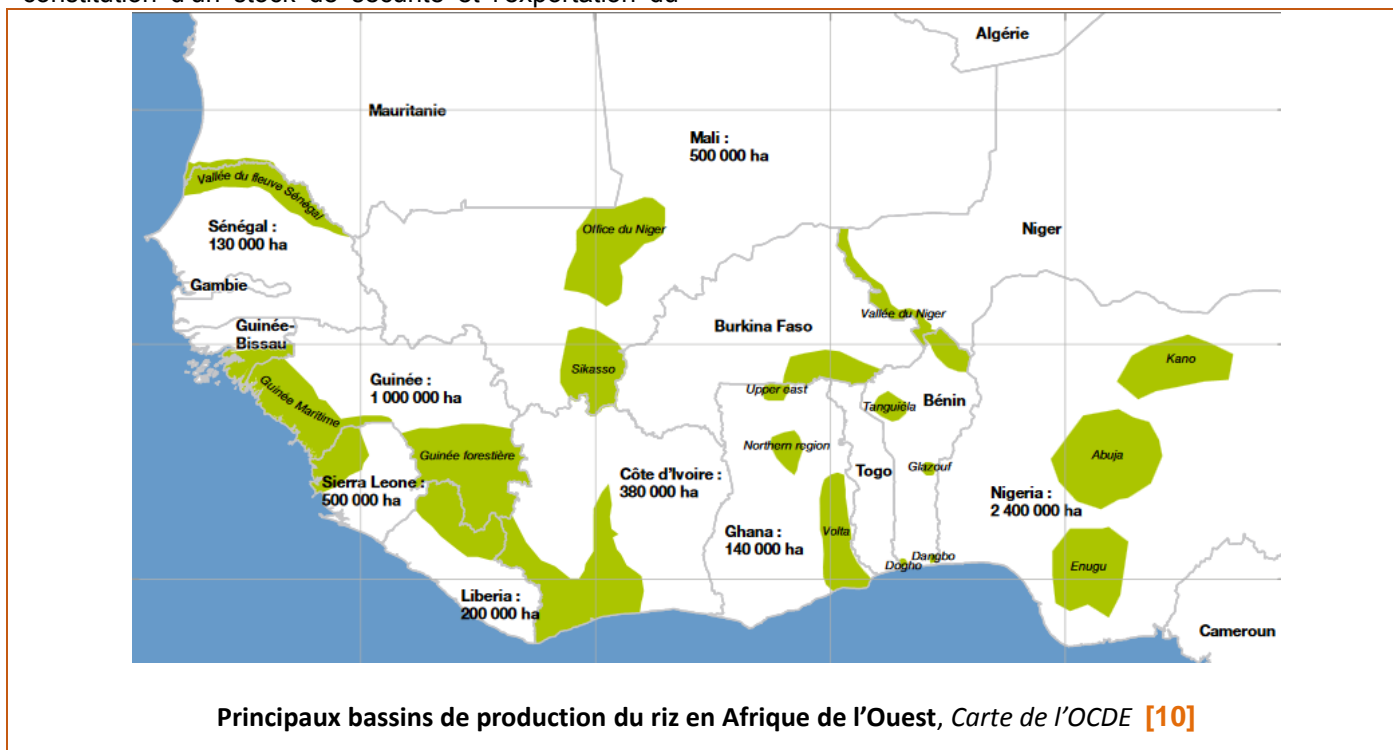
C. Stratégies nationales et offensive régionale

Viser l'autosuffisance en riz. En plus des mesures fiscales, les pouvoirs publics ont adopté des mesures plus structurelles visant l'autosuffisance en riz à des horizons situés entre 2012 et 2018 selon les pays. Ainsi, au Nigéria, la stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) lancée en 2010 vise à augmenter la production de riz de 3,4

millions de tonnes en 2008 à 12,85 millions de tonnes en 2018. Au Bénin, la stratégie spéciale de développement de la riziculture nationale adoptée en 2008, prévoit de porter la production du paddy de 150 000 tonnes en 2009 à 600 000 tonnes en 2018. Au Sénégal, le programme national d'autosuffisance en riz (PNAR) révisé, ambitionne la production de 1 600 000

tonnes de paddy en 2017 pour satisfaire entièrement la demande intérieure. La SNDR révisée de la Côte d'Ivoire vise à répondre aux objectifs de satisfaction de la demande locale de riz par la production nationale, la constitution d'un stock de sécurité et l'exportation du

surplus de production. Le Document guide de la révolution verte du Burkina Faso veut couvrir à 100% les besoins de consommation du pays en riz, estimés à 826 000 tonnes de paddy, à l'horizon 2015.



Des politiques productivistes. La Coalition africaine de développement de la riziculture (CARD) soutenue par la coopération japonaise a appuyé la plupart des pays d'Afrique de l'ouest dans la définition de leur stratégie de développement de la riziculture (SNDR). Pour atteindre l'autosuffisance, les SNDR cherchent à améliorer la productivité et la compétitivité de la riziculture à travers plusieurs leviers dont (i) la réalisation d'aménagements hydroagricoles ; (ii) l'accès aux intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) ; (iii) la mécanisation de la production agricole ; et (iv) l'amélioration de la qualité du produit.

Une « offensive régionale ». Au niveau régional, la Cedeao a adopté en 2014 le programme de l'Offensive régionale pour la relance durable et soutenue de la

production rizicole en Afrique de l'Ouest. Son objectif est de produire 25 millions de tonnes de riz usiné à l'horizon 2025 pour couvrir les besoins de l'Afrique de l'Ouest. Ce programme comporte quatre axes d'intervention : (i) augmenter durablement la production rizicole ; (ii) transformer et valoriser la production rizicole locale ; (iii) promouvoir le marché régional du riz local ; et (iv) améliorer l'environnement du développement rizicole. Le programme vise à prendre en charge les dimensions régionales sans se substituer aux plans et programmes portés par les Etats, les organisations intergouvernementales et les organisations de producteurs. Pour la mise en place du programme, la Cedeao a organisé un « business meeting » à Dakar, en novembre 2015, visant à explorer les opportunités de financement.

II – Les effets des stratégies d'autosuffisance en riz

A. Des changements dans le paysage « institutionnel »

Accès aux intrants. La présence de l'Etat s'est progressivement affirmée pour assurer le pilotage du processus pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz. A ses débuts en 2008, l'intervention publique visait principalement la structuration du financement autour

de l'accès des producteurs aux intrants agricoles. Elle prenait notamment la forme de mesures controversées de subventions, considérées comme une niche de mauvaise gouvernance des ressources. Selon de

nombreux producteurs en effet, ces subventions ont été captées pour l'essentiel par des intermédiaires.

Des changements sur toute la filière. Par la suite, les Etats se sont davantage mobilisés pour soutenir les maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz. Ainsi, à travers le programme national d'autosuffisance en riz du Sénégal, l'Initiative riz au Mali, le plan stratégique de relance du secteur agricole au Bénin, ou la stratégie nationale de développement du riz du Nigéria, les Etats ont visé l'accroissement de la production rizicole en investissant dans les aménagements irrigués, en octroyant des subventions aux intrants, et en facilitant l'accès aux financements aux maillons de la transformation et de la commercialisation. Dans certains cas, les pouvoirs publics ont proposé des

conditions foncières attractives aux investisseurs internationaux [6, 1].

L'essor de nouveaux acteurs. Les mesures politiques mises en œuvre depuis 2008 ont engendré de profondes mutations encore inachevées. De nouveaux acteurs de grande envergure ont émergé comme les industriels, ce qui a donné lieu à des mécanismes innovants de financement (cf. encadré ci-dessous). Des effets positifs peuvent être constatés sur la réduction des contraintes d'accès aux intrants, la minimisation des difficultés d'approvisionnement des unités de transformation en paddy et la résolution des contraintes de commercialisation du riz blanc. Pour ce qui est de l'impact de ces modes d'organisation sur la productivité et les revenus des producteurs, il est encore trop tôt pour faire un bilan.

Des partenariats variés entre producteurs et acteurs industriels

De nouveaux mécanismes de financement se sont développés avec l'essor d'acteurs industriels. Leur forme est fonction des rôles respectifs des différents acteurs (Etat, privés, producteurs). Il est possible de distinguer trois grands modèles :

(i) **Le modèle du groupe Olam au Nigéria.** L'industriel apporte des semences sélectionnées et des services aux producteurs, achète et traite le paddy et commercialise le produit final. En 2014, dans l'Etat de Nasarawa, 3 000 petits producteurs étaient engagés dans le partenariat avec OLAM avec un objectif d'atteindre 16 000 petits producteurs en 2018. OLAM disposait également d'une ferme de 3 000 ha exploitée en régie (extensible à 10 000 ha) qui employait 1 000 ouvriers agricoles.

(ii) **La forme régulée tripartite** impliquant producteurs rizicoles, opérateurs privés (industriels) et institutions parapubliques (appui technique, financement, concertation). Au Sénégal par exemple, avec l'appui du projet Croissance économique, des entreprises de transformation du riz (riziers) telles que Vital agro-industries ont signé des contrats avec des réseaux de producteurs de riz paddy, sur la base d'une entente sur la qualité du paddy et sur le prix. Avec ces contrats, la Caisse nationale de crédit agricole (CNCAS) a octroyé un crédit de campagne aux producteurs, en s'assurant que les volumes à rembourser passent par les riziers. De plus, une ligne de crédit spécifique de commercialisation domiciliée par l'Etat auprès de la CNCAS a permis aux riziers de disposer de moyens additionnels d'achat de paddy.

(iii) **Les formes de cogestion ou d'autogestion.** Il s'agit de relations contractuelles structurées par des coopératives ou des entreprises dans lesquelles sont impliquées des producteurs.

B. Une augmentation de la production de riz

Une augmentation des surfaces cultivées. Les politiques et programmes mis en œuvre suite à la crise de 2008 ont eu un impact positif sur la production. En effet, avant 2008, la production rizicole régionale progressait de 3,7 % par an en moyenne. Après la crise, la moyenne annuelle est passée à 5,4%. Cette progression résulte surtout de l'augmentation des surfaces qui ont cru au rythme de 3,8% par an contre 2,2% avant 2008 [10]. Dans certains pays comme le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire, d'importants efforts ont en effet été réalisés dans la réhabilitation et/ou la construction de nouveaux aménagements hydroagricoles avec maîtrise complète ou partielle de l'eau.

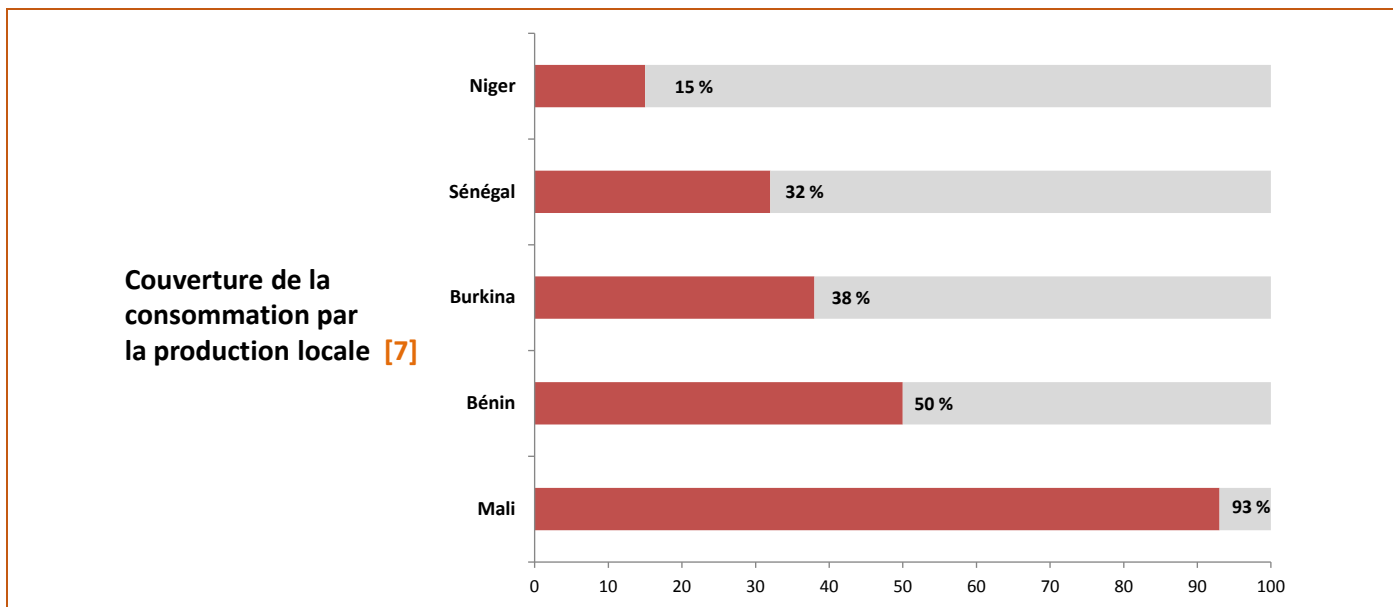
De légères hausses de rendements. Les rendements ont continué à progresser presque au même rythme

qu'avant (1,6% maintenant contre 1,5% auparavant) même si dans certains cas, des progrès notables ont été enregistrés. C'est le cas au Nigéria où la mise en œuvre du schéma de collaboration entre la firme Olam (cf. encadré ci-dessus) et des exploitants de l'Etat de Bénoué a permis d'augmenter les rendements moyens de 1,25 à 3,25 tonnes de paddy par hectare et de doubler le revenu des producteurs [1]. Ailleurs, le recours au riz NERICA en pluvial a permis d'accroître rapidement les superficies et d'améliorer les rendements. Au Sénégal par exemple, d'une superficie de 80 ha de NERICA en 2010, on est passée à 4 500 ha en 2013 avec une production de 8458 tonnes de paddy.

Une demande « irrattrapable » ? Du fait de l'accélération de la hausse de la production, le taux de

couverture de la consommation par la production locale s'est amélioré partout en Afrique de l'Ouest. Mais l'Afrique de l'Ouest demeure fortement dépendante des importations, car la croissance de la demande de riz continue à augmenter rapidement. Une étude récente de l'Ifpri [4] montre que la consommation totale de riz

devrait atteindre environ 24 millions de tonnes en 2025, augmentant de 74% sur la période 2011-2025. Ainsi, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici 2025, la production devrait augmenter en moyenne de 8% par an, c'est-à-dire deux fois celle de la consommation (4%).



III – De nombreux débats encore posés

A. Concilier essor de la production locale et satisfaction des consommateurs

Des stratégies contradictoires. La plupart des politiques nationales sont confrontées à un dilemme clé. Elles soutiennent le développement de la filière rizicole locale afin d'augmenter la production, tout en maintenant un cadre favorable aux importations pour combler le déficit de production. L'initiative riz au Mali par exemple n'a pas empêché le pays de continuer à faciliter les importations par des subventions sur la TVA et les droits de douanes [7].

Un dilemme cornélien. Certains plaident pour que les institutions régionales améliorent la réglementation et la protection du marché régional, notamment par la mise en œuvre de tarifs à l'importation plus élevés. Le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) demande ainsi de faire passer le Tarif extérieur commun (Tec) pour le riz de 10 à 35% afin de protéger le développement des filières locales. Dans la mesure où les filières locales ne répondent actuellement pas à la demande, ne pas impacter les consommateurs les plus vulnérables nécessiterait sans doute des mesures difficilement soutenables pour les budgets des Etats. De plus les cours mondiaux ont beaucoup

baissé depuis la crise, ce qui contrecarre grandement les politiques d'autosuffisance de la région [3].

Productivité et régulation des marchés.

L'amélioration de la productivité pourrait permettre de réduire les coûts de production et de garantir ainsi un bénéfice plus important pour le producteur et un prix plus bas pour le consommateur. Il existe également des schémas visant à garantir des prix minimums aux producteurs, par exemple dans le cadre d'achats institutionnels, réalisés par les autorités publiques pour approvisionner des cantines scolaires, les casernes, les prisons, etc. C'est ce que fait par exemple la Société nationale de gestion des stocks de sécurité au Burkina, mais sur des volumes très faibles (7 500 tonnes en moyenne ces dernières années, soit environ 2% de la production nationale) [7].

Changer les habitudes alimentaires ? Icrisat, un institut installé au Niger et au Mali a longtemps tenté de modifier les habitudes alimentaires des urbains, en vain. Ce manque de résultats ne doit toutefois pas éluder cette question. Il existe une forte corrélation entre la production de céréales sèches et les

importations de riz. L'Etat régule en fonction de la production de céréales sèches, ce qui se traduit par un abattement des taxes à l'importation. Il existe aujourd'hui très peu de politiques volontaires pour

revaloriser les céréales locales (mil, sorgho, etc.), que ce soit en améliorant les variétés, la productivité ou les modes de transformation de ces cultures [7].

Le « paradoxe » du Tec ou la complexité des stratégies alimentaires

Le Tarif extérieur commun (Tec) de la Cedeao traduit l'ambiguïté des stratégies ouest-africaines en faveur du riz, tiraillées entre la volonté de se rapprocher de l'autosuffisance et le souci de mettre à disposition des populations du riz importé à bas prix (qui concurrence fortement la production nationale). Les débats régionaux sur le Tec, en particulier sur le tarif applicable au riz, traduisent aussi des situations très différentes entre les pays. Certains, comme le Libéria et le Sénégal, malgré leur volonté de promouvoir la production nationale, craignent les effets d'un renchérissement du produit sur les populations urbaines. D'autres pays comme le Mali sont moins exposés du fait d'une moindre extraversion de leur consommation de riz.

Les riziculteurs réunis au sein du Cadre régional de concertation des producteurs de riz de l'Afrique de l'Ouest, lié au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) ont usé de toute leur influence afin que la 5^e bande tarifaire (35%) du Tec soit appliquée au riz. Une étude d'impact montrait notamment que seule la Côte d'Ivoire ne serait pas perdante en cas d'application d'un droit de douane de 10%. Malgré leurs efforts, les Etats membres ont décidé d'appliquer un droit de douane sur les importations de riz à hauteur de 10%.

Les négociations autour du Tec montrent l'impérieuse nécessité d'un consensus fort au sein des pays de l'Afrique de l'Ouest pour l'adoption de mesures politiques en faveur du développement de l'offre locale.

B. Quel modèle d'industrialisation privilégier ?

L'importance de la filière. Au-delà des investissements nécessaires dans la production, il sera crucial d'assurer les investissements optimaux dans le maillon de la transformation. Construire un tissu industriel dynamique est une condition indispensable au développement harmonieux de la chaîne de valeur du fait des effets d'entraînement de l'aval sur l'amont.

Divers modèles d'industrialisation. Si la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest visent l'autosuffisance en riz, les trajectoires suivies pour bâtir une industrie du riz sont très diverses. Au Nigeria par exemple, l'entreprise agro-industrielle multinationale OLAM joue un rôle prééminent. La Côte d'Ivoire intègre quant à elle différentes échelles de transformation. Au Sénégal, des décortiqueuses traditionnelles coexistent avec des

rizeries modernes. Au Mali, des décortiqueuses et des mini-rizeries, gérées soit par des organisations paysannes soit par des opérateurs privés, traitent environ 80% de la production artisanale [7].

Emplois et bénéfices locaux. Le choix du modèle d'industrialisation n'est pas neutre. Entre un modèle fondé sur le développement de grandes entreprises (le plus souvent étrangères) et un écosystème de petites et moyennes entreprises (souvent locales), les impacts en termes d'emplois, de bénéfices économiques locaux, de distribution de revenus peuvent être très différents. A l'heure où les dynamiques démographiques rendent cruciales les questions de création d'emplois dans les filières agro-alimentaires, cette question peut difficilement être ignorée.

C. Comment améliorer la qualité dans les chaînes de valeur rizicoles ?

Améliorer la qualité. La qualité du paddy (homogénéité variétale, taux d'humidité, absence de grains défectueux et de corps étrangers...) conditionne pour une large part les performances du maillon de la transformation et donc la satisfaction du consommateur. Aujourd'hui de nombreux consommateurs urbains préfèrent acheter du riz importé, en général mieux conditionné, plus facile à préparer et parfois moins cher que le riz local [3]. Pour que la filière fonctionne, il faut des règles partagées entre les différents acteurs de la filière. Comment définir ces règles ? Quels systèmes mettre en place

afin que tous les acteurs, les producteurs en particulier, soient en mesure de respecter ces règles ?

Définir des règles de qualité partagées. Il est vrai que certaines caractéristiques du riz ne favorisent pas le respect des contrats (faible valeur, aptitude au stockage, nombre élevé de petits commerçants, vulnérabilité des producteurs). Mais instaurer la confiance, la transparence et des avantages mutuels entre les acteurs de la filière ne peut que contribuer à renforcer la collaboration et le respect des contrats signés. L'exemple du « chemin du bon riz » et de

l'agrèage qualité testé dans la vallée du fleuve Sénégal (cf. encadré ci-dessous mérite d'être capitalisé).

Renforcer les interprofessions. L'interprofession est un autre instrument de gouvernance de la filière et un interlocuteur privilégié de l'Etat. Elle n'a pas encore pleinement joué son rôle, même si au Sénégal et au Burkina, elle constitue un espace de négociation et de fixation de prix planchers. Les interprofessions

souffrent parfois de problème de représentativité et de légitimité parce qu'elles ont été créées sous l'impulsion des partenaires techniques et financiers ou ne sont pas correctement ancrées au sein des organisations sensées les composer. La coopération entre des acteurs déjà bien structurés dans leurs propres organisations professionnelles est une condition idoine pour le fonctionnement d'une interprofession.

Agrèage qualité et « chemin du bon riz » au Sénégal

L'agrèage qualité désigne le mécanisme par lequel l'acheteur examine la qualité de la marchandise pour laquelle il a passé une commande afin de reconnaître si elle est ou non conforme. Dans le cadre du riz, le transformateur examine si le riz respecte les critères retenus dans le contrat (taux d'humidité, homogénéité variétale, présence de corps étrangers, présence de grains immatures).

Au Sénégal, par une approche participative et avec l'appui du projet Croissance économique, les différents acteurs concernés ont défini des règles consensuelles de qualité applicables sur le terrain sur la base de technologies accessibles. Ces règles d'agrèage qualité régissent désormais les contrats entre transformateurs et producteurs. La Banque agricole appuie le système en favorisant un dénouement rapide du crédit de campagne des producteurs et en apportant son concours financier aux transformateurs.

D. Risques d'exclusion et impacts environnementaux

Risque d'exclusion. Le développement de la filière riz montre qu'il existe de sérieuses inquiétudes quant à l'exclusion des femmes et des jeunes des possibilités d'emplois et d'entrepreneuriat. Dans le cas spécifique de la vallée du fleuve Sénégal, face à l'insuffisance relative des surfaces aménagées, les jeunes s'organisent pour louer des terres en exploitant les conditions du marché informel du foncier et en captant ainsi les opportunités existantes. Les femmes sont plutôt « spécialisées » dans la commercialisation du riz blanc. Dans certains pays comme le Bénin, le Burkina et la Guinée, l'étuvage joue un rôle assez important notamment pour les femmes. Elles contrôlent ce secteur de la transformation et arrivent à traiter, individuellement, entre 0,5 et 2 tonnes par semaine. Les faire passer de l'étuvage traditionnel à l'étuvage industriel, sans que le contrôle de cette activité ne leur échappe, reste une des grandes équations à résoudre [8].

Environnement. Enfin, les politiques de développement de la production rizicole posent des questions de durabilité environnementale. Ces politiques reposent en effet en grande partie sur l'extension des surfaces irriguées dont les impacts environnementaux et les enjeux en termes de partage des ressources sont loin d'être négligeables. Ces politiques encouragent également l'utilisation accrue d'intrants chimiques (pesticides et engrais) et des pratiques monoculturelles qui impactent la fertilité des sols. Des pratiques plus durables sont parfois promues face à ces enjeux, mais elles peinent à se diffuser et restent encore insuffisantes [3].

Sur les enjeux d'exclusion et de gestion durable et équitable des ressources naturelles liés au développement de la riziculture irriguée, nous vous recommandons notamment la lecture du Bulletin de synthèse n°22 [9].

Conclusion

Suite à la crise de 2007/2008, la plupart des Etats ouest-africains ont mis en œuvre des stratégies nationales visant l'autosuffisance en riz. Ces stratégies marquent une rupture bienvenue après des années de désengagement de l'Etat du secteur agricole et de politiques alimentaires dépendantes des importations à bas coûts. Concilier les objectifs de développement à

moyen et long terme de la production nationale avec l'impératif de répondre à la demande actuelle et à venir ne sera toutefois pas chose facile. Enfin, il sera crucial de suivre les conséquences environnementales et sociales des choix politiques aujourd'hui opérés, afin de s'assurer que les stratégies en œuvre restent écologiquement durables et socialement acceptables.

REFERENCES

Cette synthèse est en partie basée sur les résultats d'études sur les filières rizicoles en Afrique de l'Ouest, qui ont également nourri deux autres publications de SOS Faim Belgique citées ci-dessous.

Ces études ont été menées dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne réalisé par plusieurs structures dans différents pays: Vredeseilanden asbl West Africa (Veco West Africa) ; Plateforme Nationale des Producteurs du Riz du Mali (PNPR-M) ; Association malienne pour la sécurité et la souveraineté alimentaires (AMASSA – Afrique verte Mali) ; Syndicat des exploitants agricoles de la zone Office du Niger (Sexagon) ; Coordination nationale des organisations paysannes Mali (CNOP-Mali) ; Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé (Feproba) ; Union des jeunes agriculteurs de Koyli Wirnde (Ujak) ; Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIR-B) ; Union nationale des producteurs du riz du Burkina (UNPR-B) ; Conseil de concertation des riziculteurs du Bénin (CCR-B) ; Fédération des unions de coopératives de producteurs de riz du Niger (Fucopri) ; Cadre régional de concertation des organisations de producteurs de riz [Roppa](CRCOPR) ; SOS Faim Belgique ; Prague Global Policy Institute (Glopolis).

- [1] Mendez del Villar P., Bauer J.M., Maiga A., Ibrahim L., « Crise Rizicole, évolution des marchés et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », Avril 2011 : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp234784.pdf?iframe>
- [2] Lançon F. et Mendez del Villar, P., « Le marché rizicole ouest-africain et la sécurité alimentaire : leçons et perspectives après la flambée des prix de 2008 », Déméter 2014, pp. 227-245 : http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=570490
- [3] SOS Faim. L'enjeu du riz en Afrique de l'Ouest, Défis Sud n°132, sept-oct. 2016 : https://www.sosfaim.be/wp-content/uploads/2016/11/defis_sud_riz_complet.pdf
- [4] Fofana I., Goundan A., Magne Domgho L. V. Impact Simulation of ECOWAS Rice Self-Sufficiency Policy. IFPRI, 2014 : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ifpridp01405.pdf>
- [5] Ouedraogo F., « Analyse des effets/impacts des politiques en faveur de la riziculture au Burkina Faso particulièrement après la crise de 2008 », Institut Africain de Bio-Economie Rurale, VECO, Avril 2015 : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/rapport_final_impact_des_politiques_d_appui_a_la_lriere_riz_au_burkina.pdf
- [6] Goïta, M. « Consolidation des études et analyse des impacts des politiques nationales d'appui à la filière riz au Mali depuis la crise alimentaires de 2008. » VECO, décembre 2014 : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/rapport_analyse_des_initiatives_riz_au_mali_final.pdf
- [7] SOS Faim. Un bilan de la filière riz dans 5 pays d'Afrique de l'ouest. Dynamiques Paysannes n°42, novembre 2016 : <https://www.sosfaim.be/wp-content/uploads/2016/11/SOS-16-ZM42-FR-num.pdf>
- [8] IPAR « Améliorer les politiques d'autosuffisance en riz en Afrique de l'Ouest : défis et opportunités », rapport de l'atelier de Dakar, juillet 2016 : https://www.ipar.sn/IMG/pdf/rapport_atelier_riz-dakar-janvier_2016-vf-fr.pdf
- [9] Inter-réseaux et SOS Faim. Développer l'irrigation en Afrique de l'Ouest : vieux rêves et nouveaux défis. Bulletin de synthèse n°22, 2016 : http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/bds22_irrigation.pdf
- [10] CSAO/OCDE, « Crise rizicole de 2008 : chocs et nouveaux enjeux », Enjeux ouest africains, N°2, Juin 2011 : <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/48356991.pdf>
- [11] Balaro G., Soule B.G., Gansari S. « Analyse des politiques et stratégies mises en œuvre par l'Etat dans la filière riz depuis 2008 au Bénin », LARES, VECO : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/RAPPORT_IMPACT_POLITIQUES_AU_BENIN.pdf

Les *Bulletins de synthèse Souveraineté alimentaire* sont une initiative d'Inter-réseaux et de SOS Faim Belgique. Ils visent à produire une synthèse sur un thème lié à la souveraineté alimentaire. Ils paraissent tous les trimestres et sont diffusés par voie électronique. Vous pouvez vous inscrire sur le site d'Inter-réseaux. Ces bulletins sont réalisés grâce au soutien financier de la Direction Générale de la Coopération au Développement du ministère des Affaires Étrangères (Belgique) et de SOS Faim Belgique. Inter-réseaux est soutenu par l'Agence française de développement.

SOS Faim Belgique (www.sosfaim.be) soutient les organisations paysannes et de producteurs agricoles dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine. Inter-réseaux Développement rural (www.inter-reseaux.org) est une association visant à promouvoir les débats, échanges et réflexions en réseau au sujet du développement rural dans les pays du Sud.

Ce bulletin de synthèse a été rédigé par Dr Ibrahima Hathie d'IPAR (ihathie@gmail.com) avec l'appui éditorial de Liora Stührenberg (Inter-réseaux), sur la base d'une revue bibliographique et grâce à de nombreuses contributions. Nous remercions en particulier Patricio Mendez del Villar (Cirad), Jean-Jacques Grodent (SOS Faim Belgique), Marie-Hélène Dabat (Cirad), Guillaume Soulier (Cirad), Joël Teyssier (Inter-réseaux), Carmen Torres (Ecdpm) pour leur relecture et contributions précieuses.

Si vous souhaitez réagir par rapport à la thématique abordée, donner votre avis, apporter un complément d'information, attirer notre attention sur un document, merci de nous écrire à : inter-reseaux@inter-reseaux.org

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité d'Inter-réseaux et de SOS Faim et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

